Mairie d'AUBY

Attribution dératisation, piégeage
des rats musqués, contrôle et destruction
des nuisibles, traitement des nids de guêpes
Décision n° 2023/166/MP

Publié le 8 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du 15 Avril 2021 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S,

Vu la délibération du 7 octobre 2021 concernant l'avenant 1 réalisé afin de mettre à jour les familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commande permanent,

Vu l'avenant à la convention du groupement de commandes signé le 19 octobre 2021,

Vu les crédits inscrits aux budgets des personnes publiques regroupées,

Considérant le DCE relatif au marché " dératisation, piégeage des rats musqués, contrôle et destruction des nuisibles, traitement des nids de guêpes" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots :

Lot 1 - Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles

	Minimum	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	Aucun	6 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »	Aucun	1 500.00 € HT
TOTAL ANNUEL		**7 500.00 €**
TOTAL SUR 4 ANS		**30 000.00 €**

Lot 2 - Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques

	Minimum	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	Aucun	4 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »	Aucun	2 000.00 € HT
TOTAL ANNUEL		**6 000.00 €**
TOTAL SUR 4 ANS		**24 000.00 €**

Mairie d'AUBY

Attribution dératisation, piégeage
des rats musqués, contrôle et destruction
des nuisibles, traitement des nids de guêpes
Décision n° 2023/166/MP

Vu la décision de l'administration du 19 Juin 2023 approuvant le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée conformément aux articles L 2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 21 Juillet 2023 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 17 Novembre 2023 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :
* Lot 1 (Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles) : 5 offres ;
* Lot 2 (Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques) : 5 offres ;

Considérant le rapport d'analyse des offres pour Lot 1 (Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles) et Lot 2 (Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques) rédigé par le Service marchés publics ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Lot 1 - Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles

	Attributaire	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	ACTIS 3D	6 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »		1 500.00 € HT

Lot 2 - Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques

	Attributaire	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	ACTIS 3D	4 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »		2 000.00 € HT

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 Septembre 2023 ;

Mairie d'AUBY

Attribution dératisation, piégeage
des rats musqués, contrôle et destruction
des nuisibles, traitement des nids de guêpes
Décision n° 2023/166/MP

Le Maire,

Décide,

Article 1er :
D'approuver le rapport d'analyse des offres pour Lot 1 (Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles), Lot 2 (Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques), rédigé par le Service marchés publics.

Article 2 :
D'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Lot 1 - Dératisation - Contrôle et destruction des nuisibles

	Attributaire	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	ACTIS 3D	6 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »		1 500.00 € HT

Lot 2 - Traitement des nids de guêpes et de frelons asiatiques

	Attributaire	Montant limite de commande
Ville d'AUBY	ACTIS 3D	4 000.00 € HT
CCAS d'AUBY (résidence d'autonomie de personnes âgées « foyer Beauséjour »		2 000.00 € HT

Article 3 :
De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département.
Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

MAIRIE D'AUBY 59950

AUBY, le 8/9/2023

Christophe CHARLES

Maire